



MODELE SIGNALEMENT ACTE(S) DE VIOLENCE

MODE D'EMPLOI

Ce document, complété et signé est à adresser à l'employeur (*préciser*).

Cette fiche peut être renseignée par tout agent s'estimant victimes de violences.

La violence est définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès »

ATTEINTE VOLONTAIRE A L'INTEGRITE PHYSIQUE : attitude volontaire qui met en danger l'intégrité physique d'une personne (blessures).

VIOLENCE : elle se manifeste par de l'hostilité ou de l'agressivité entre des individus, volontairement ou non, à l'encontre d'autrui sur sa personne ou sur des biens. Elle peut être verbale (menaces, injures, diffamations, outrages...) ou physiques (coups, blessures...).

IDENTITE DE L'AUTEUR DE SIGNALEMENT

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Collectivité :

Fonction/Poste :

Qualité :

- ☐ Victime des faits
- ☐ Témoin des faits dont la victime est

DESCRIPTION CHRONOLOGIQUE DES FAITS

Date : / / 20..

Heure :

Lieu :

Description des faits :

Détailler les faits sans interprétation, n jugement de valeur.

[illegible]

SUITES DONNEES

- Proposition des dispositifs de soutien
- Congé de maladie ordinaire
- Accident de service/de travail
- Dépôt de plainte
- Mesures disciplinaires :
- Protection fonctionnelle
- Autres :